

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 79 (1934)  
**Heft:** 5

**Artikel:** Défense nationale et réorganisation de l'armée  
**Autor:** Masson, R.  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-341568>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 01.02.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# REVUE MILITAIRE SUISSE

---

<b>Pour la Suisse :</b>	<b>ABONNEMENT</b>	<b>Pour l'Etranger :</b>
1 an fr. 12.— ; 6 mois fr. 7.—		1 an fr. 15.— ; 6 mois fr. 9.—
3 mois fr. 4.—	Prix du N <sup>o</sup> fr. 1.50	3 mois fr. 5.—

**DIRECTION ET RÉDACTION :**

Major R. MASSON, La Florelle, Chemin du Grey, Lausanne. Tél. 32.217.

**ADMINISTRATION, ABONNEMENTS, VENTE :**

Avenue de la Gare 23, Lausanne. \_\_\_\_\_ Compte de chèques post. II.5209

ANNONCES : Agence de publicité G. Amacker, Palud 3, Lausanne. W. Droz, succ.

---

## Défense nationale et réorganisation de l'armée.

---

Le projet officiel de notre future organisation militaire — qui fut élaboré par l'état-major général avec un évident souci de réalisme, tout en tenant compte de nos traditions suisses et de nos possibilités matérielles — est actuellement soumis à une nouvelle étude, après avoir vaillamment subi l'épreuve de discussions plus ou moins inédites, auxquelles notre ministre de la guerre avait tenu à convier les officiers de troupe. Certes le soin qu'on a mis à intéresser à ce travail de longue haleine l'ensemble de nos cadres supérieurs et jusqu'aux commandants d'unités, en faisant appel à leur intelligente collaboration, témoigne du prix que le chef du département militaire attache à leur jugement. On n'exploitera jamais assez, au profit de notre armée, l'infatigable dévouement de nos officiers miliciens. Tout au plus pourrait-on regretter que quelques-uns d'entre eux n'aient pas été à la mesure du sujet traité, lequel

comportait certains éléments d'appréciation qui devaient obligatoirement leur échapper. D'où le caractère parfois byzantin de telles discussions, entreprises en petits comités hermétiquement clos.

Il n'en demeure pas moins qu'un des effets les plus heureux de ce travail fut d'éveiller et de maintenir l'intérêt que nos officiers de troupe doivent porter aux problèmes de notre défense nationale et d'assurer par là-même une certaine liaison, — ne fût-ce que sur le plan moral —, entre ces derniers et nos autorités militaires. La *Société suisse des officiers*, dont on connaît la louable activité, ne pouvait pas, elle non plus, se désintéresser d'un sujet qui fait si étroitement partie de son programme d'études.

Puisque le projet officiel est en voie de revision — et que l'état-major général s'efforce de rechercher dans quelle mesure il peut être tenu compte des modifications proposées par les nombreux conciles qui ont siégé cet hiver —, nous n'entreprendrons pas ici d'anticiper sur les diverses solutions de principe qui pourraient être adoptées et que nous reprendrons en temps utile. Il ne nous est pas indifférent de donner, à cette occasion, la preuve d'une certaine discipline intellectuelle.

\* \* \*

En revanche, on a le sentiment assez net que la super-discussion des détails d'une organisation à structure plus ou moins schématique — et qui ne sort pas du type courant — a produit sur beaucoup de nos officiers un effet d'hypnose qui leur a fait oublier, dans une certaine mesure, l'ensemble des graves problèmes que pose actuellement la mise en condition de notre défense nationale. La nouvelle organisation des troupes, quelle que soit son ampleur, ne constitue pas en soi un problème de capitale importance. Cette opération ne saurait s'exprimer autrement que par le simple inventaire de nos moyens, judicieusement groupés et comportant le classique dosage des différentes armes en vue de leur collaboration au même but. Réorganiser les états-

majors et les troupes, en fonction de nos ressources en hommes et en chevaux, cela n'est autre que de dresser le prospectus de notre armée ou, si l'on préfère, son « ordre de bataille » et la méditation d'une telle œuvre n'exige pas nécessairement le concours d'une intelligence à haute tension.

Ce qui importe surtout, c'est moins de connaître et de discuter à perte de vue tous les détails de construction de ce vaste outil qu'est l'armée, que de rechercher dans quelles conditions de temps et d'espace, et selon quels principes cet outil sera mis en œuvre sur le champ de bataille. En d'autres termes, il ne faut pas oublier que l'organisation projetée de nos troupes, si importante soit-elle, ne constitue qu'un des nombreux éléments de notre défense nationale ; à défaut de quoi on risque de ne poser qu'imparfaitement le problème de la sauvegarde du Pays. C'est singulièrement en appeler à La Palice que de tenir de tels propos, mais nous vivons en un temps où les vérités de cet honnête homme sont très demandées.

Si l'on admet en principe que toute réorganisation matérielle d'une armée doit s'inspirer des expériences de la guerre — que ces expériences soient propres ou étrangères — on doit reconnaître que dans la constitution de nos corps de troupes et petites unités, partant de leurs procédés de combat, nous avons suivi honorablement l'évolution voulue ou subie par nos voisins. Notre nouveau bataillon d'infanterie, par exemple, avec ses 16 mitrailleuses lourdes, ses 36 fusils-mitrailleurs et ses engins d'accompagnement sera certainement l'un des plus puissants corps de troupes actuels. On voit donc que les exigences ou les révélations de la tactique moderne ne nous ont jamais pris au dépourvu, compte tenu du retard chronique que nous apportons à modifier toutes choses, pour les raisons que l'on sait. Nous pouvons inférer de là, comme conclusion de ce chapitre, que la réorganisation proprement dite de notre armée ne saurait poser aucun problème inédit et que le haut intérêt qu'elle a partout suscité, s'il est le signe mani-

feste du beau zèle de nos officiers, a largement dépassé la valeur du sujet proposé à leurs méditations.

\* \* \*

Quelque paradoxal que cela puisse paraître au premier abord, c'est sur le *plan stratégique* qu'il convient de rechercher les innovations les plus marquantes de la dernière guerre ; elles ont pour la Suisse ceci de particulier qu'elles conditionnent directement la mise en œuvre de notre défense nationale, dans le cadre de laquelle ne viendra qu'ensuite s'incorporer, par une relation de cause à effet, le problème de la réorganisation de l'armée.

Pour mesurer l'ampleur et l'importance des nouveaux arguments qui, dans le domaine de la stratégie, risquent d'infirmer la valeur de notre défense nationale telle que nous la concevions en 1914 et pendant les années qui ont suivi la grande guerre, il suffit d'un certain effort d'imagination et de se représenter les conditions modernes dans lesquelles se dérouleraient, selon la succession classique, les quatre phases initiales de tout conflit armé : la couverture des frontières, la mobilisation des gros, leur concentration et finalement leur mise en place en vue de la première résistance.

Faut-il rappeler, entre parenthèses, que lorsque nous nous aventurons à parler ici de *stratégie helvétique*, nous n'entendons pas le moins du monde qu'elle implique toute la gamme des savantes manœuvres, telles que nous les enseignent avec générosité les meilleurs manuels de genre, mais que *notre* stratégie doit s'exprimer avant tout par un *plan de défense*, monté en temps de paix à l'image d'un scénario bien réglé, basé sur l'exploitation de notre terrain et comportant les variantes habituelles, susceptibles de conférer à ce plan d'ensemble la souplesse exigée par les circonstances mouvantes du cas concret.

Notre intention n'est pas de développer aujourd'hui un thème de cette envergure, mais simplement d'indiquer dans

quel sens se poursuivra l'effort des études entreprises par cette revue et d'introduire les sujets traités par les colonels Léderrey et Lecomte dans la présente livraison, conformément à notre programme de rédaction.

\* \* \*

Une première question est de se demander si le *principe milicien*, sur lequel repose toute la structure de notre défense nationale — et qui eut un succès très discuté à Genève aux temps héroïques de la Conférence du désarmement — est encore susceptible de nous assurer la puissance nécessaire au maintien de l'intégrité de notre territoire ? Nous le croyons. Il serait d'ailleurs hautement puéril de vouloir actuellement envisager une transformation radicale de notre système de milices, qui puise sa force dans nos plus belles traditions militaires <sup>1</sup>.

Cependant, un argument nouveau — relevant de ceux que nous avons antérieurement précisés — vient de mettre nettement en relief l'une des graves lacunes de notre régime militaire : l'impuissance probable où nous serions, aujourd'hui encore, de parer aux effets massifs d'une offensive stratégique aérienne et terrestre déclenchée *par surprise*, sans déclaration de guerre et sans même que nous ayons pu déceler les indices d'une menace imminente <sup>2</sup>. Cela étant, nous risquerions de perdre le grand bénéfice initial d'une rapide mobilisation de nos troupes. Car, comme l'a si magistralement déclaré M. Motta, en définissant nos milices à Genève : « il y a des époques de l'année où pas un seul homme ne se trouve sous les drapeaux ».

Les articles du mauvais « Augur » et l'étude filmée du

<sup>1</sup> Nous avons développé et vulgarisé ce sujet dans la *Gazette de Lausanne* des 3 et 10 novembre et 23 décembre 1933, sous le titre : *L'armée suisse est-elle apte à la guerre ?*

<sup>2</sup> Le précédent créé par le Japon lors de son dernier conflit avec la Chine prouve à l'évidence que, de nos jours, et les progrès de la civilisation aidant, un pays peut être envahi sans qu'on lui déclare officiellement la guerre et sans que le fac-similé d'un tel document ait été affiché dans le vestibule du Palais de la *Société des Nations*.

lieut.-colonel français Morice<sup>1</sup> auront eu au moins le mérite d'attirer l'attention de notre peuple sur cet aspect, très actuel, de notre défense nationale.

Pour que notre mobilisation se déroule aussi harmonieusement que possible (opération d'autant plus délicate que notre territoire comporte peu de profondeur, ce qui par exemple augmente singulièrement la portée et la durée des raids aériens et terrestres entrepris sur nous), il faut qu'elle soit *solidement couverte*. C'est ici que nous retrouvons la première phase du scénario monté dès le temps de paix, dans tous les détails. Ce n'est pas dévoiler un secret d'état de dire que cette couverture a été prévue par notre commandement ; mais elle offre précisément ce grave défaut que sa mise en place rencontrerait les mêmes difficultés que celle de l'armée de campagne, dans le cas particulier d'une surprise stratégique, décidée intempestivement par l'un de nos illustres voisins, sans les habituels préliminaires diplomatiques. La conclusion logique de ce raisonnement est que si nous voulons que la couverture joue *dans tous les cas* et notamment dans celui que nous avons envisagé (selon le précepte tactique : être pessimiste dans la préparation et optimiste dans l'exécution) il faut que la *couverture soit permanente*. Et voilà le dilemme ! D'une part, nécessité d'avoir en tout temps dans nos régions frontières des contingents prêts à constituer un barrage solidement agencé aux confins de notre territoire et destiné à ménager aux gros leur liberté de mouvement pendant qu'ils sont en voie de concentration ; d'autre part, impossibilité matérielle d'entretenir en permanence les nombreux effectifs qu'exigerait l'application d'un tel principe.

Dès lors la solution moyenne serait de créer, en temps de paix, quelques *unités de chasseurs* permanentes (nous retrouvons ici un aspect du thème que le colonel-divisionnaire de Diesbach a développé si souvent avec l'enthousiasme qu'on sait) qui, dès la première alerte, porteraient leurs efforts sur les points névralgiques et les passages

<sup>1</sup> *Lectures pour tous*, janvier 1934 : *Si on nous attaque par la Suisse.....*.

obligés de notre zone frontière. Organisation évidemment squelettique, mais *organisation* tout de même, sur laquelle viendraient facilement se greffer les troupes de couverture proprement dites, à base de miliciens indigènes ameutés en toute hâte. L'essentiel est que *quelqu'un* veille et soit prêt aux premiers coups de feux <sup>1</sup>. Pour ne pas allonger démesurément ce chapitre, nous nous proposons de revenir une autre fois sur la constitution organique de ces détachements, dont la création nous semble parfaitement compatible avec le régime des milices. (Soit dit en passant : les gardiens salariés de nos forts sont-ils des concierges ou des soldats permanents ; portent-ils une livrée ou un uniforme suisse ?) <sup>2</sup>

Pour remédier à la faiblesse congénitale des détachements permanents (chasseurs) et, par voie de conséquence, donner plus d'assiette à l'ensemble de la couverture frontière, on construirait en temps de paix un *système de fortifications*, échelonné en profondeur (comportant une gamme d'ouvrages plus ou moins importants selon leur mission : nids de F. M. et de mitr., petits et moyens forts d'arrêt, observatoires, stations de tf., etc.) qui constituerait :

a) *initialement* : au profit des troupes de couverture, le

<sup>1</sup> Prenons un exemple : le pont de Koblenz (Rhin), sur lequel en temps de paix deux douaniers suisses promènent leur nonchalance, est à 15 km. de Brugg, qui constitue du point de vue communications l'importante plaque tournante qu'on sait. Franchissant notre frontière à Koblenz, par surprise, des troupes ennemies motorisées pourraient donc être rendues à Brugg... 15 minutes après.

<sup>2</sup> Pour qu'en période calme, ces détachements gris-vert ne risquent pas de se couvrir de vert-de-gris et ne subissent pas les néfastes effets de ce désœuvrement militaire propre aux troupes permanentes, ils pourraient être *accessoirement* employés comme troupe de démonstration, soit dans nos écoles de tir, écoles centrales ou d'aspirants, soit prendre à leur charge des tâches de police fédérale en cas de service d'ordre et en renforcement des polices locales. En étudiant de près l'évolution du principe milicien, on constate que l'armée de campagne n'est plus en mesure de remplir aussi facilement que dans le passé le second terme de sa mission générale qui est le *maintien de l'ordre à l'intérieur*. On connaît les arguments d'ordre moral qui s'opposent actuellement à cet emploi ; mais la raison pratique est qu'une telle mission demande l'intervention de troupes spécialisées dans le service d'ordre, disposant d'engins motorisés spéciaux. Or, l'instruction de notre armée ne prévoit ni le chapitre du service d'ordre, ni la dotation des matériels absolument indispensables.

Enfin, de telles troupes pourraient assurer la garde des forts (dont il est question plus loin) et s'adonner à des travaux tels que construction de routes, améliorations de chemins, etc.

On voit donc que les frais généraux résultant de l'entretien de contingents permanents seraient sensiblement diminués.



ciment indispensable à leur cohésion latérale et en profondeur ; jalonnant les axes d'effort de la défense active, ces ouvrages seraient, en cas de mouvement rétrograde, autant de « bouées de sauvetage » auxquelles viendraient s'arrimer et où marqueraient un arrêt plus ou moins prolongé les troupes en voie de reflux ;

b) *dès la mise en œuvre des gros* : l'ensemble des fortifications, matérialisant sur le terrain l'idée de manœuvre qui, en temps de paix déjà, a conditionné l'élaboration du plan de défense stratégique, constituerait bien ce vaste *camp retranché* dont, aujourd'hui plus que jamais (étant donnés les gros calibres de toute artillerie ennemie) notre armée a besoin pour défendre le sol natal dans de bonnes conditions et avec la confiance nécessaire.

\* \* \*

Cette organisation de principe répondrait, croyons-nous, aux exigences de la couverture frontière en face d'une surprise stratégique *terrestre*.

Mais elle serait incomplète si, parallèlement, une autre organisation, ayant les mêmes fins, n'était prévue dans tous les détails : la *couverture aérienne*, susceptible de déjouer, *avant* la mobilisation générale de l'armée, toute entreprise ennemie par la voie des airs. Cette couverture, dont il ne serait pas nécessaire qu'elle fût permanente, mais qui exige une organisation spécifique et indépendante, emprunterait les deux modes d'action usuels : une forte *aviation de bataille* et une *défense contre avions* (D. C. A.) bien agencée et apte à protéger les régions vitales du pays.

Ainsi comprise, la couverture, bénéficiant de l'étroite collaboration entre les troupes terrestres et aériennes, offrirait l'immense avantage, du point de vue moral : de créer pour l'armée de campagne et toutes nos populations une atmosphère de sécurité, génératrice de confiance (et la confiance est un des principaux éléments du succès à

la guerre); du point de vue pratique: d'assurer dans de bonnes conditions la mobilisation et la concentration de l'armée.

D'autres problèmes importants se posent encore, qui relèvent de la défense nationale et dont la solution doit être envisagée dès le temps de paix; ce sont, par exemple, les mesures à prendre en vue de :

- 1) la mise en condition des industries de guerre, mesures destinées à faciliter le démarrage des nouvelles productions et à constituer certains stocks de matières premières pour lesquelles nous sommes tributaires de l'étranger;
- 2) l'organisation des évacuations de diverse nature (machines, produits chimiques, réserves de vivres, le cas échéant, populations, etc.) à entreprendre dès le début d'un conflit dans certaines régions limitrophes;
- 3) la protection des arrières de l'armée de campagne, des zones territoriales et des populations civiles contre les gaz et les investigations aériennes <sup>1</sup>.

\* \* \*

L'objet que nous venons de développer ne prétend, est-il besoin de le dire, à aucune originalité. Ces réflexions sont à la portée de tous ceux qui, situant le problème de la défense nationale sur son véritable plan, s'efforcent d'en dégager quelques idées directrices.

De toutes les réformes militaires qui aujourd'hui sollicitent notre attention, celle de la couverture s'accuse plus nettement que les autres, avec un indéniable caractère d'urgence. C'est à la réaliser que nous devons tendre tous nos efforts, quelque téméraires que puissent sembler certaines innovations nécessaires. Cette couverture, terrestre et aérienne,

<sup>1</sup> C'est parce qu'elle estime une telle organisation indispensable, que notre revue participe actuellement à la création et à l'activité de la *Ligue suisse de défense nationale et de protection des populations civiles*, mouvement qui fera largement appel aux initiatives privées et qui entend collaborer en liaison étroite avec les autorités militaires et les gouvernements cantonaux.

doit être *puissamment* organisée, nous le répétons, car de sa solidité dépendrait non seulement le sort de l'armée de campagne, mais celui du Pays.

En effet, à étudier de plus près cet important problème — considéré du point de vue strictement suisse —, on remarque que la notion de couverture a sensiblement évolué sous l'empire des nouveaux facteurs stratégiques (surprises terrestre et aérienne) dont il a été question plus haut : le mécanisme de la couverture et la mise en œuvre des gros de l'armée constituent aujourd'hui deux opérations solidaires, étroitement liées dans le temps et dans l'espace. La première n'est plus, comme dans le passé, un simple « lever de rideau », en attendant le spectacle principal.

Bien au contraire, la phase initiale pendant laquelle les troupes de couverture auront à livrer de durs combats, a ceci de particulier qu'elle *engagera l'avenir*, c'est-à-dire, en langage tactique, qu'elle exercera une influence directe, positive ou négative, sur *l'issue de la première bataille*. Le « lever de rideau », jadis plus ou moins étranger à la pièce de résistance (précisément parce que les gros avaient le temps d'arriver, de relever les troupes de couverture et donc de changer d'acteurs) est devenu le « prologue » du drame qui va se jouer.

On doit dès lors convenir que les premières opérations dans lesquelles seraient engagés les éléments de couverture ne s'exprimeront pas forcément par des actions localisées et plus ou moins sporadiques (car un ennemi qui voudrait emprunter notre territoire y consacrerait des moyens puissants), mais par ce qu'on pourrait appeler les « préliminaires » de la bataille stratégique. D'où nous serions tentés de définir en principe le rôle de la couverture : l'ensemble des troupes de couverture (unités de chasseurs et détachements régionaux) est au gros de l'armée de campagne ce qu'un bataillon d'avant-garde est au gros de son régiment ; à cette différence près toutefois que, cependant que l'armée de campagne mobilise et se concentre, la couverture est *déjà en place* puisqu'elle occupe son *objectif stratégique* qui

n'est autre que le premier *champ de bataille* présumé de l'armée suisse. Constituée par quelques éléments permanents (mesure préventive contre toute surprise éventuelle), puis renforcée par des contingents régionaux levés en toute hâte, la *couverture* jouerait donc bien pour les gros le rôle d'avant-garde stratégique qui, chez nous, par suite du manque de profondeur de notre terrain, ne peut que se muer en une couverture plus ou moins statique, dont la mission capitale est d'amorcer la bataille au bénéfice direct de l'armée de campagne, en lui assurant sa liberté de manœuvre, puis le choix de ses axes d'effort et de ses objectifs.

On conçoit que ce n'est pas, comme un vain peuple le pense, avec de la poussière de landsturm, parsemée entre les bornes frontières, qu'une telle mission pourrait être remplie.

\* \* \*

La présente livraison s'est efforcée d'amorcer la discussion d'un problème dont l'heureuse solution nous semble conditionner directement la valeur de notre défense nationale.

Certes, rien de ce que nous avons dit n'a échappé, depuis des années, à la vigilance de notre commandement et de notre état-major général.

Mais une des tâches essentielles de notre revue n'est-elle pas d'inviter nos officiers de troupes à méditer, eux aussi, les grands problèmes qui retiennent l'attention de nos autorités militaires et à créer ce courant d'intérêt qui engendre finalement l'unité de vues et de doctrine ?

C'est ce que nous avons jugé utile d'entreprendre au profit de la cause que, modestement, nous servons ici.

R. MASSON.

---